

A. Occupations et utilisations du sol
Zonage du PLU
Espaces Boisés Classés (article L.130.1 du Code de l'Urbanisme)
Espaces verts protégés (voir article 6 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme selon l'article L.123-1-5ème du Code de l'Urbanisme)

B. Servitudes et réservations
Emplacement réservé pour la réalisation de superstructures (bénéficiaire / n° opération)
Emplacement réservé pour la réalisation de voiries (bénéficiaire / n° opération)
Servitude de mixité sociale (article L.123.2.b du CU)
Périmètre d'Orientation Particulière d'Aménagement
Polygone d'implantation gabaritaire

C. Protection du paysage, du patrimoine et de la diversité commerciale
Patrimoine bâti remarquable (voies et à protéger - article 5 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)
Servitude de vue (voir article 10 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)

D. Les risques naturels et contraintes
(voir article 3 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme)
Périmètres indicatifs des zones du PPRP (approuvés par Arrêté Préfectoral du 12 avril 2007)
Périmètres du PPRP mouvement de terrain (approuvés par Arrêté Préfectoral du 12 août 2013)
Périmètre d'intérieur auquel s'appliquent les prescriptions géotechniques issues de l'étude C.T.E. "Risques Mouvements de terrain" annexée au PLU

